

SAINT SUL' RECRUTE



OFFRE D'EMPLOI PUBLIÉE LE 16 JUILLET 2026

UN•E ANIMATEUR•TRICE / DIRECTEUR•TRICE DE LOISIRS JEUNES 11-17 ANS Temps complet • 35h annualisés



CHARTRE DU BIEN
travailler
ensemble

Petite ville de demain de l'aire urbaine de Toulouse, Saint-Sulpice-la-Pointe est une ville tarnaise tendant aux 10 000 habitants labellisée **Ville internet @@@@**, **Ville fleurie** et **ville active et sportive**.

Caractérisée par sa dynamique démographique et économique, son offre culturelle ainsi qu'une très bonne desserte vers Albi et Toulouse, Saint-Sulpice-la-Pointe propose à ses habitants des équipements de qualité et un environnement préservé.

Pour renforcer son équipe de 180 agents engagés dans une démarche de co-construction du bien travailler ensemble, la Mairie de Saint-Sulpice-la-Pointe recrute **un•e animateur.trice / directeur.trice de loisirs jeunes (11-17 ans)**.

Au sein du pôle Réussite éducative et rayonnement de la ville, l'animateur-trice / directeur-trice assure la gestion de l'accueil de loisirs, encadre l'équipe d'animation, garantit la sécurité des jeunes et met en œuvre un projet pédagogique favorisant l'autonomie, la citoyenneté, la créativité et la participation active des adolescents.

Profil

- Vous possédez une solide expérience dans l'animation jeunesse et appréciez particulièrement le travail auprès des adolescents.
- Vous savez mobiliser un groupe, fédérer une équipe et conduire des projets éducatifs.
- Vous faites preuve de sens des responsabilités, d'autonomie, d'organisation, de créativité, de dynamisme, de capacité d'initiative, de qualités relationnelles et d'écoute, d'aptitude au travail en équipe, de réactivité et de capacité d'adaptation.
- Vous maîtrisez la réglementation des Accueils collectifs de mineurs (ACM), les techniques d'animation jeunesse, la conduite de projets pédagogiques et les outils bureautiques courants.

Qualités requises

- BPJEPS (ou diplôme équivalent permettant la direction d'un ACM).
- BAFD ou équivalence (titulaire ou en cours d'obtention).
- Expérience significative en animation jeunesse et/ou direction d'ACM.
- Permis B indispensable.

Conditions d'exercice

- Horaires variables selon les activités, les projets, les sorties, les soirées et les séjours.
- Travail ponctuel en soirée et certains week-ends.
- Déplacements fréquents sur le territoire.

SAINT SUL' RECRUTE



OFFRE D'EMPLOI PUBLIÉE LE 16 JUILLET 2026

UN•E ANIMATEUR•TRICE / DIRECTEUR•TRICE DE LOISIRS JEUNES 11-17 ANS Temps complet

Missions

Assurer la direction de l'Accueil de loisirs jeunes

- Organiser et piloter le fonctionnement de l'ACM.
- Élaborer, mettre en œuvre et évaluer le projet pédagogique.
- Assurer la gestion administrative et financière de la structure.
- Encadrer, accompagner et coordonner l'équipe d'animation.
- Garantir le respect de la réglementation des ACM.

Encadrer et accompagner

- Accueillir les jeunes dans un cadre sécurisant et bienveillant.
- Favoriser leur autonomie, leur responsabilisation et leur participation aux projets.
- Être à l'écoute de leurs attentes et les accompagner dans leurs initiatives.

Concevoir et animer des projets

- Imaginer, organiser et animer des activités adaptées aux adolescents.

- Développer des projets innovants répondant aux besoins des jeunes du territoire.

Garantir la sécurité

- Veiller à la sécurité physique, morale et affective des jeunes.
- Assurer l'application des règles d'hygiène et de sécurité.
- Gérer les situations d'urgence ou de conflit avec professionnalisme.

Développer les partenariats

- Maintenir une relation de confiance avec les familles.

- Travailler en lien avec les services de la collectivité, les établissements scolaires, les associations et les partenaires locaux et institutionnels.
- Participer à la dynamique éducative du territoire.

Assurer la gestion matérielle

- Organiser le matériel pédagogique et les locaux.
- Préparer les sorties et assurer leur logistique.
- Veiller au bon état des équipements.

Rémunération

- Selon le profil et les qualifications.
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire.

Cadre d'emploi / avantages

- animateur (cat. B) ou adjoint d'animation (cat. C).
- Titulaire ou à défaut contractuel.
- Participation prévoyance et complémentaire santé.
- Titres restaurant dématérialisés (7,5€).
- 75% de prise en charge par l'employeur des frais de transport en commun.



Date limite de candidature : 21/08/2026

Merci d'adresser CV et lettre de motivation à :
Monsieur le Maire • Service Relations Humaines
Parc Georges Spénale • 81370 Saint-Sulpice-la-Pointe

Renseignements : Service Relations Humaines • Tél. : 05 63 40 26 26
recrutement@ville-saint-sulpice-81.fr